



FESTIVAL DU COURT METRAGE D'HUMOUR DE MEUDON

35e édition 2 < 6 octobre 2024

INSCRIPTIONS 2024
COMPÉTITION OFFICIELLE
& PANORAMAS

ouverture | 1er février
clôture | 23 juin

Films français
35 minutes max.
comédies
fiction | animation

Inscription sur
filmfestplatform.com

PARTICIPATION et INSCRIPTION

1. Le festival est ouvert à tous les réalisateurs et producteurs de courts métrages français, sous réserve de l'acceptation **des** termes du présent règlement. **Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.** La participation est gratuite.
2. La sélection est ouverte aux **films courts français de fiction ou d'animation sur support de projection DCP** répondant au **thème de l'humour**, **achevés après le 1er janvier 2023 et d'une durée maximale de 35 minutes.**
3. Les inscriptions se font obligatoirement sur la plateforme en ligne : www.filmfestplatform.com et sont ouvertes **du 1^{er} février au 23 juin 2024.**
4. Les films inscrits les années précédentes ne seront pas acceptés.

SÉLECTION

5. Le comité de sélection est composé de cinéphiles et de professionnels du cinéma, membres de l'association organisatrice, Meudon 7^e art.
6. Une dizaine de films sont retenus pour la compétition officielle.
7. Le festival ouvre des sections hors compétition intitulées **panorama Courts de cœur !** Les films inscrits pourront être retenus dans ce cadre.
8. Tout réalisateur ou producteur inscrit sera informé par mail des décisions du comité de sélection courant juillet.

COPIE DES FILMS SÉLECTIONNÉS

9. Un DCP doit être impérativement **envoyé** par mail à info@festivalmeudon.org ou envoyé au **Centre d'art et de culture de Meudon - Festival du court métrage d'humour** (15 bd des Nations Unies – 92190 Meudon) **entre le 26 août et le 13 septembre 2024.**

10. Le festival s'engage à souscrire une **assurance** qui garantit la copie DCP physique entre la réception et le rendu des films.

11. Restitution de la copie physique : par courrier, dans la semaine du 7 octobre 2024.

PRÉSENCE DES RÉALISATEURS & DES ÉQUIPES

12. **Chaque participant sélectionné en compétition s'engage à représenter son film lors de la soirée de remise des prix du samedi 5 octobre 2024**, soit par la présence du réalisateur, du producteur, des comédiens ou des techniciens.

13. Les réalisateurs, comédiens, producteurs, et les membres des équipes techniques des films sélectionnés seront accrédités pendant toute la durée du festival.

EXPLOITATION

14. Les participants cèdent au festival, sans contrepartie, le droit de reproduction des photographies ou des extraits (10% de la durée totale du film et pas plus de 3mn) pour diffusion dans les publications du festival, dans la presse, sur les chaînes TV et sur Internet.

JURY

15. Le jury est composé de professionnels du cinéma, de l'audiovisuel et du monde artistique.

PRIX (sous réserve de modifications)

16. **Cinq prix** sont décernés. En cas d'ex æquo, la dotation du prix est divisée par deux.

Grand prix du jury (3 500 euros - Trophée) - **Prix du public** (2 500 euros)

Prix spécial du jury (1 000 euros au réalisateur - Prestations techniques) –

Prix d'interprétation (1 000 euros) - **Prix de la jeunesse** (500 euros)

CAS NON PRÉVUS et CONTESTATIONS

17. Le bureau de l'association est chargé de régler les cas non prévus au règlement.

RENSEIGNEMENTS

Meudon 7^e art

> **Véronique MATHIEU**, coordinatrice

> info@festivalmeudon.org > Tél. 01 49 66 68 94

> www.festivalmeudon.org > www.filmfestplatform.com